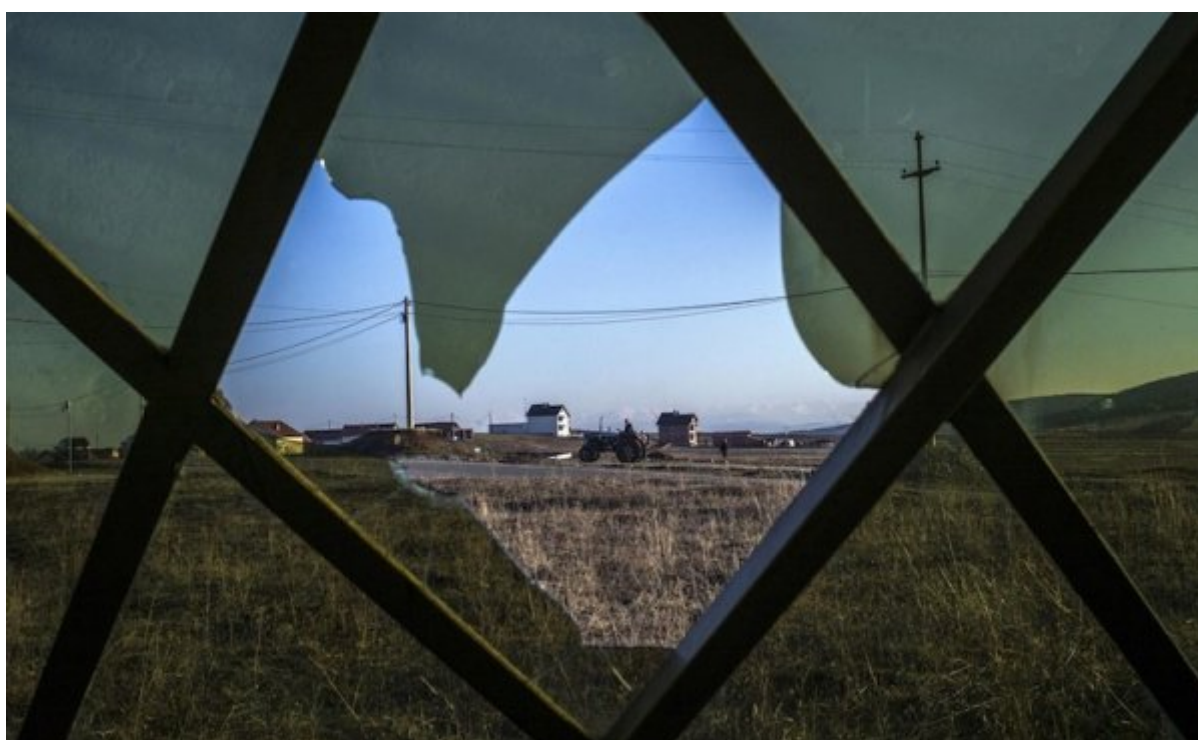


# Kosovo : la justice internationale et l'impossible récit de la lutte de libération nationale

[Courrier des Balkans](#) | De notre correspondant à Pristina | jeudi 12 novembre 2020

**Après l'inculpation des anciens dirigeants de l'UÇK, le Kosovo reste sous le choc. La justice transitionnelle est-elle possible ? Peut-elle contribuer à établir un narratif apaisé de la guerre et de l'après-guerre ? Regards croisés de trois intellectuels kosovars.**

Propos recueillis par Belgzim Kamberi



**Village de Qirez, Drenica**  
© CdB/ Rafael Yaghobzadeh

---

Cet article est publié avec le soutien de la fondation Heinrich Böll Paris.

---

Journaliste, **Enver Robelli** est éditorialiste à Koha Ditore, et contribue à plusieurs médias allemands et suisses ; **Dukagjin Gorani** est sociologue ; **Bekim Blakaj** est directeur du [Centre du droit humanitaire au Kosovo](#).

**Le Courrier des Balkans (CdB) : Comment commentez-vous les réactions de l'opinion publique du Kosovo face aux premiers actes d'accusation lancés par les Chambres spécialisées contre les anciens dirigeants de l'UÇK ?**

Enver Robelli (E.R.) : Il s'agit de réactions émotionnelles sans analyse froide. En effet, ces actes

d'accusation ont été précédés d'une longue période de non-divulgateion de certains crimes commis au Kosovo. Des crimes commis contre les membres des minorités, mais aussi des crimes contre ceux qui étaient perçus comme des opposants politiques. Cependant, le fait que des centaines de criminels de guerre soient restés impunis en Serbie ne va pas renforcer la détermination de la partie kosovare à faire face aux erreurs commises, pendant et après la guerre. Comme dans le cas de la Croatie, de nombreuses personnes au Kosovo ne sont pas prêtes à comprendre que dans une guerre de défense et de libération il peut y avoir des individus qui enfreignent les règles de la guerre ou commettent des crimes, même du côté de ceux qui sont attaqués et se défendent.

**Dukagjin Gorani (D.G.) :** Je ne pense pas qu'il y ait eu de réaction « dominante ». Comme d'habitude, il y a eu des réactions très différentes, en fonction de la polarisation des groupes d'intérêts sociaux et économiques, tous avides de pouvoir. Les groupes qui s'identifient au récit historique de l'UÇK voient le Tribunal spécial comme un adversaire structurel - et rétroactif - à leurs postulats idéologiques, à toute la légitimité de la lutte armée pour la libération nationale. Leurs opposants voient au contraire le Tribunal comme un instrument politique qui contribuera à renverser l'ordre symbolique et économique d'après-guerre, dominé par ce narratif historique centré sur l'UÇK. Au Kosovo, comme partout dans le monde, il n'existe pas d'opinion publique qui ne soit pas polarisée, il n'y a pas d'opinion commune, qui serait guidée par l'effort de construire une vision du monde commune au sein d'un État commun.

**Bekim Blakaj (B.B.) :** On s'attendait à ce que les hauts dirigeants de l'UÇK soient inculpés depuis la création des Chambres spécialisées et du bureau du Procureur spécial. Cependant, après la mise en accusation de Thaçi, Veseli, Krasniqi et Selimi, les réactions de l'opinion publique sont nombreuses et extrêmement dures. Je pense que cela a été précédé d'une campagne médiatique qui a débuté en juin, dès que le Bureau du Procureur spécial a publié une déclaration annonçant qu'il avait soumis un acte d'accusation contre Thaçi, Veseli et consorts. Cette campagne se poursuit, alimentant les critiques envers les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécial. On pouvait s'y attendre, mais il est regrettable que presque personne n'essaie d'aborder la question du point de vue des victimes et de leur droit à la justice.

**CdB : Compte tenu de l'expérience du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), pensez-vous que les Chambres spécialisées pourront contribuer à l'idée de justice transitionnelle ? Par rapport au TPIY, quels sont les atouts et les handicaps des Chambres spécialisées ?**

E.R. : Le Bureau du Procureur spécial a été créé il y a cinq ans, et ce n'est que maintenant qu'il réussit à déposer plusieurs actes d'accusation. Ce retard est le signe que le Parquet a des problèmes majeurs pour obtenir des faits et des preuves. Beaucoup de temps s'est écoulé depuis que les crimes supposés ont été commis. De nombreuses personnes sont mortes, certains témoins ont disparu et d'autres, encore vivants, ont peur de témoigner... On verra quels éléments de preuve et quels témoins pourra présenter l'accusation.

Le Parquet considère que la seule possibilité d'aboutir à une condamnation passe par la reconnaissance de la responsabilité de commandement.

La formulation d'une « entreprise criminelle commune », retenue pour qualifier le groupe de personnes inculpées, montre que le Parquet considère que la seule possibilité d'aboutir à une condamnation passe par la reconnaissance de la responsabilité de commandement. Mais l'UÇK était une organisation complexe, hétérogène et sans structure de commandement unique. Même si elle essayait, dans ses communiqués de donner l'impression qu'elle était une armée organisée, cela n'a jamais été le cas. Si le TPIY n'a pas réussi à condamner les commandants de l'UÇK au titre de leur responsabilité de commandement, comment les Chambres spécialisées pourraient-elles réussir à le faire ? Un procès injuste provoquerait beaucoup de colère au Kosovo et ne favoriserait pas la réconciliation, aggravant au contraire

les relations interethniques. Les Chambres ont déjà une crédibilité compromise. Depuis des années, sur la base du rapport contradictoire du député suisse Dick Marty, certains médias occidentaux ont répandu la légende du « trafic d'organes ». Or nous voyons maintenant que les actes d'accusation dressés contre Thaçi et ses camarades ne mentionnent pas cette accusation grave et infondée.

**D.G. :** Je ne crois pas que les Chambres feront mieux que le TPIY... Elles doivent traiter des allégations de crimes qui auraient été commis il y a deux décennies. Une telle distance temporelle risque d'en faire une farce juridique. Cette institution n'a qu'une importance formelle. Elle répond à la nécessité formelle de la communauté internationale de conclure enfin le chapitre - toujours ouvert - de la légitimité de l'intervention militaire et politique au Kosovo et en ex-Yougoslavie. Et la communauté internationale pense que cette légitimité pourrait continuer à être remise en question si la justice internationale n'abordait pas la responsabilité de toutes les parties impliquées dans le conflit de 1998-1999. Le Tribunal spécial doit être considéré dans ce contexte : il a été créé pour juger les crimes commis par les Albanais et il doit respecter formellement le principe d'impartialité politique et de compétence globale de la justice internationale. C'est ainsi que cette institution est vue comme nécessaire par la logique juridique occidentale ou internationale. Par conséquent, les conclusions apportées par le Tribunal spécial seront interprétées comme la clarification juridique finale d'une controverse politique toujours en cours, à savoir la légitimité de l'intervention militaire de 1999 contre la Yougoslavie de Milošević, quand le régime serbe lançait une agression armée contre les Albanais du Kosovo. Le Tribunal spécial doit chercher à combler le vide du système judiciaire pendant la période d'administration internationale au Kosovo (1999-2008), sous les auspices de la Minuk. Les atouts des Chambres sont faibles, et les handicaps nombreux. D'un point de vue formel, les procès seront interprétés comme un triomphe de l'insistance de la justice internationale, deux décennies après la fin du conflit.

L'agression de l'État serbe contre les Albanais sera mise en parallèle avec les crimes individuels présumés de certains membres de l'UÇK.

Sur le fond, les décisions du Tribunal aideront à équilibrer la responsabilité des crimes commis pendant la guerre au Kosovo. Ainsi, l'agression de l'État serbe contre les Albanais sera mise en comparaison avec les crimes individuels présumés de certains membres de l'UÇK. Une telle construction juridique décontextualise les faits historiques et les causes politiques qui ont conduit aux massacres des Albanais du Kosovo par l'appareil d'État, la police et l'appareil militaire de Milošević - qui ont également déclenché la résistance armée et la création d'une Armée de libération du Kosovo... Le Tribunal spécial n'a peut-être pas l'intention de tracer un signe d'égalité entre le volume et la gravité des crimes commis par la Serbie et l'UÇK, mais il est très probable que cela sera la conséquence finale de ses décisions. Peut-être que la justice doit-elle être aveugle, mais elle ne doit être pas sourde. Une telle issue ne ferait qu'approfondir les antagonismes politiques et historiques entre Albanais et Serbes dans les Balkans.

**B.B :** En fait, les Chambres spécialisées se trouvent dans une position encore plus compliquée que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en raison de leur mandat spécifique, c'est-à-dire du fait que leur compétence de fond se limite aux crimes ciblés par le rapport de Dick Marty devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe puis des investigations poussées par le Groupe spécial d'enquête (SITF). Par conséquent, je pense qu'au Kosovo, ce tribunal sera toujours perçu et présenté comme un tribunal unilatéral et injuste. Il est peu probable que les faits qui seront établis par ce tribunal occuperont la place qui devrait leur revenir dans la construction d'un narratif général sur la guerre de 1999. J'espère qu'au moins les chambres spécialisées seront en mesure de répondre aux attentes des victimes et contribueront ainsi, dans un avenir un peu plus lointain, à compléter le tableau des événements de la guerre.

**CdB :** Dans quelle mesure la société kosovare peut-elle faire face à son propre passé, et pas seulement aux crimes commis par le régime Milošević ? On a le sentiment qu'elle veut toujours voir l'ensemble des faits commis durant la guerre en présentant la Serbie comme l'agresseur et

## **le Kosovo comme la victime...**

E.R. : Malheureusement, la société kosovare montre une certaine indifférence face aux erreurs qu'ont pu commettre les dirigeants de l'UÇK. On lance souvent des accusations de crimes, mais tout s'arrête quand il s'agit de les étayer solidement. Je ne sais pas si le Tribunal spécial parviendra à changer cette approche. Peut-être que le changement surviendra une fois que la Serbie aura reconnu le Kosovo comme un État indépendant, et que les deux pays seront enfin capables, l'un et l'autre, de faire face à leur passé.

**D.G. :** Les Chambres spécialisées ne vont pas faciliter le règlement de cette question très compliquée. Je crains même que l'inverse ne se produise, sachant que les décisions du Tribunal ne changeront pas la réalité sociale et l'ordre symbolique qui prévalent au Kosovo, notamment les rapports de forces entre les groupes d'intérêts politiques rivaux. Les Albanais risquent de se sentir floués par la justice internationale, si celle-ci sort les faits de leur contexte. Je prédis qu'avec le début des procès, l'impression se répandra au Kosovo que nous sommes les perdants dans la bataille d'interprétation de l'histoire des conflits yougoslaves. De plus, cela peut renforcer une approche victimisante, perpétuant ainsi les anciens antagonismes régionaux.

**B.B. :** La confrontation au passé est un processus long et souvent douloureux. Il s'agit d'identifier les faits et de les faire accepter par toutes les parties impliquées. Ce processus est encore plus compliqué lorsque l'une des parties refuse reconnaître les faits, même s'ils sont confirmés devant les tribunaux, continue d'opposer un déni aux victimes....

Le déni serbe pousse, en retour, la société kosovare à refuser d'admettre les crimes commis par d'anciens membres de l'UÇK.

C'est cette situation qui domine depuis plus de deux décennies en Serbie, qui n'a pas accepté sa responsabilité pour les crimes commis au Kosovo. Ce déni serbe pousse, en retour, la société kosovare à refuser d'admettre les crimes commis par d'anciens membres de l'UÇK. La situation est rendue encore plus complexe par les problèmes politiques, la non-reconnaissance du Kosovo par la Serbie et ses revendications sur le territoire du Kosovo. Dans ces circonstances, il est difficile d'attendre que la société kosovare trouve la force d'affronter le passé et de surmonter le narratif national établi par les anciens de l'UÇK.

**CdB : Mais comment pourrait-on reconstruire un narratif historique des années 1990, de la répression du régime serbe et de la guerre, qui inclurait la réalité des crimes commis par ce régime serbe, mais aussi ceux commis par les autres parties, notamment l'UÇK ?**

E.R. : Comme je l'ai dit, la réconciliation est encore lointaine. Peut-être même est-elle impossible tant que la Serbie affichera son ambition de reconquérir le Kosovo, de prendre une partie de son territoire ou d'utiliser la minorité serbe du Kosovo pour saboter l'État du Kosovo. Dans ce contexte, bien peu d'Albanais sont disposés à rechercher les coupables des meurtres de civils serbes ou roms, notamment ceux qui ont été tués juste après la fin de la guerre. Dans ce débat, il ne faut jamais perdre de vue les ordres de grandeur : Belgrade, en tant qu'État occupant, a tué quelque 10 000 Albanais du Kosovo, expulsé près d'un million d'Albanais et caché un millier de corps en Serbie. Il n'y a pas une seule plaque commémorant les victimes albanaïses du régime serbe, sur aucun des sites de charniers où des Albanais ont été ensevelis en Serbie. La guerre des Kosovars était une lutte de décolonisation. Dans cette bataille, des Albanais de l'UÇK ont abusé de leur pouvoir et pour cela ils doivent recevoir un châtiment mérité, de préférence de la part des tribunaux du Kosovo. Mais cette route est longue.

**D.G. :** L'examen des crimes commis relève de la justice, mais ils ne peuvent être résolus que par des processus politiques. En effet, ces crimes sont la conséquence des mesures politiques prises pendant la période de l'agression serbe. Il faudrait considérer l'avenir des sociétés balkaniques en analysant les tragédies du passé comme des motifs devant nous pousser à la paix, pas comme des arguties permettant

de justifier le relativisme.

**B.B. :** La reconstruction d'un narratif historique concernant la période de répression du régime serbe qui a précédé la guerre, la période de la guerre elle-même où les forces serbes ont commis d'horribles crimes de masse contre des civils albanais, et où des crimes ont également été commis contre des civils non-albanais mais aussi les violations graves des droits humains à la fin du conflit, est un enjeu majeur qui doit être pris très au sérieux, et pas seulement par le Kosovo. L'établissement d'un narratif historique précis, basé sur des faits et accepté par tous, ne peut jamais être le fait d'un seul camp. À propos de ces années 1990, la situation n'est pas très différente au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. La Serbie a été impliquée dans toutes ces guerres. L'idéal serait donc que tous ces pays mettent en place une commission conjointe pour établir les faits sur les crimes de guerre et les violations graves des droits de la personne lors de l'éclatement de l'ancienne Yougoslavie. En fait, il existe bien une initiative cherchant à créer une telle commission, la REKOM, mais [cette initiative de la société civile n'a pas réussi à convaincre tous les États issus de l'ex-Yougoslavie](#). Je continue à croire que les pays issus de l'ancienne Yougoslavie doivent trouver un moyen de traiter équitablement le passé. Il faut que toutes les parties acceptent les faits et respectent toutes les victimes. C'est l'intérêt des jeunes générations qui, si ce travail difficile est mené correctement, pourront vivre en paix sans plus craindre la répétition des guerres.